

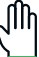


Mes droits et responsabilités

Mes droits

- ✓ Me faire accompagner d'un représentant ou d'une représentante et un ou une interprète (si disponible).
- ✓ Demander un délai avant le contrôle (uniquement pour une raison valable, reprise dans la liste de l'AMA).
- ✓ Communiquer mes remarques sur le déroulement du contrôle.
- ✓ Demander des informations sur la suite du contrôle.

Mes responsabilités

-  Me soumettre au contrôle antidopage jusqu'à la fin de la procédure.
-  Présenter un document d'identité avec photo valide et appropriée.
-  Rester en présence du chaperon ou de la chaperonne ou de l'ACD en tout temps.



Contactez-nous

T : 02 413 36 32

E : info@onadcf.be

A : Boulevard Léopold II, 44
1080 BRUXELLES

Visitez notre site web et
nos réseaux sociaux

dopage.be



ONAD.CF

LE MINI GUIDE DU Contrôle Antidopage



Les contrôles

Où

- Lors d'une compétition ou d'un entraînement.
- N'importe où.*

*Pour certains sportifs ou dans certains cas.

Quoi

Des échantillons urinaires et parfois sanguins.

Qui

est contrôlé ?

N'importe quel sportif et n'importe quelle sportive, peu importe son niveau, son âge ou son handicap.

Contrôle ?

Des médecins (**ACD**) formés et désignés par l'**ONAD CF**. Un ou plusieurs chaperons peuvent les accompagner.

ACD: L'Agent de Contrôle du Dopage.

ONAD CF: L'Organisation Nationale Antidopage Communauté française (BE). ONAD est NADO en anglais.

Comment ?

Résumé de la procédure de prélèvement urinaire.*

01

Je suis sélectionné.e et notifié.e



02

Je me rends au poste de contrôle

03

Je choisis un kit d'échantillon



04

Je fournis l'échantillon

05

Je répartis l'échantillon en deux contenants: A et B



06

L'ACD mesure la densité spécifique de l'urine

07

Je scelle les contenants A et B



08

Je vérifie et signe le formulaire de contrôle

*en cas de prélèvement sanguin, la procédure vous sera expliquée lors du contrôle.

Et après ?



Laboratoire

Analyse de l'échantillon A.
L'échantillon B est conservé.



Résultat

Le laboratoire envoie le résultat à l'ONAD CF qui prend contact avec moi si celui-ci est positif.
Si **négatif**, fin de la procédure

POSITIF

Je demande une contre-expertise

Je ne demande pas de contre-expertise

Le résultat reste positif

La CIDD me convoque pour une audience.
Je peux y aller avec un avocat.e ou un médecin.
La CIDD décide de ma sanction.

Contre-expertise: L'analyse de l'échantillon B.
CIDD: La Commission Interfédérale Disciplinaire en matière de Dopage.

